

Le gouvernement *canadian* n'a aucune légitimité au Québec.

Il n'a que la force! D'abord la force des armes qui a permis à l'Empire britannique, dont le gouvernement *canadian* est l'héritier, de conquérir militairement la Nouvelle France en 1760. Puis la force du nombre, à la faveur de l'Acte d'Union de 1840, où le Canada d'alors nous a mis en minorité pour mieux nous subordonner et nous imposer sa suprématie.

La tradition est restée dans la famille puisque lors de la crise d'octobre 70, le gouvernement *canadian* n'a pas hésité à promulguer la loi des mesures de guerre afin d'arrêter près de 500 innocents et à se livrer à un électrochoc de la population québécoise, laissant mourir au passage un ministre corrompu dont la police fédérale connaissait le lieu de détention qui avait été mis sous écoute.

Plus près de nous, les provinces *canadian* ont trahi le Québec en 1982, l'ont isolé. Seul, le Québec s'est vu impuissant devant le rapatriement unilatéral de la constitution. Depuis lors, aucun gouvernement du Québec, quelque soit son orientation politique, n'a signé cette constitution imposée avec sa charte des droits. La constitution canadienne est donc nulle et non avenue au Québec.

Cette charte exalte les droits individuels et nie les droits collectifs de la nation québécoise. La Cour Suprême du Canada l'interprète, au mépris du consensus québécois, comme ce fut le cas avec la Loi 104 qui freinait les transferts linguistiques des allophones via des écoles passerelles, pour s'acheter le droit de fréquenter l'école publique anglaise éternellement.

La tenue d'élections ne rend pas le gouvernement *canadian* plus légitime. Depuis 20 ans, les deux tiers des députés du Québec à la Chambre des communes sont du Bloc québécois qui revendique la pleine souveraineté du Québec. Malgré cela, la dictature de la majorité *canadian* impose son rouleau compresseur sur les desiderata du Québec et dans son seul intérêt.

Lors du référendum de 1995, le gouvernement *canadian* a accordé la citoyenneté à des immigrants récents qui n'y avaient pas droit, en plus de déverser des millions de dollars en propagande. Rappelez-vous le «Love-In», en violation flagrante des lois du Québec qui établissent l'équité dans le financement des consultations populaires. Suivra le célèbre programme des commandites.

Il s'en est fallu de peu. Poussant le mépris jusqu'à la déraison, la Chambre des communes a adopté la Loi sur la clarté où elle s'arroge le droit de décider de la majorité requise lors d'un référendum, après coup, fixant ainsi les règles du jeu après que la partie soit jouée, comme si la démocratie perdait tout son sens dans la poursuite de l'unité *canadian*. Les anglais ont brûlé le parlement canadien en 1849.

Force nous est de constater, que malgré sa volonté affichée depuis le rapport Durham de 1840, le Canada a échoué lamentablement à assimiler la nation québécoise et à l'intégrer dans la nation *canadian*. Le multiculturalisme est la dernière mouture du «melting pot» *canadian* qui nie aux Québécois le droit d'exister comme nation distincte et indépendante.

Pire encore, le nationalisme québécois est dénoncé comme raciste alors que le nationalisme *canadian* serait une vertu, celle de l'envahisseur, du conquérant par rapport au conquis. La conquête est terminée! Après 250 ans de résistance à l'occupation et malgré la collaboration de certains des nôtres, le temps est venu d'exercer légitimement tous les pouvoirs d'un État souverain.

Cap sur l'indépendance!